

ACTON VALE
VENTE DE GRÉ À GRÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné, conformément à l'article 28 paragraphe 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville d'Acton Vale a vendu de gré à gré, l'immeuble ci-après décrit :

BIEN VENDU	ACQUÉREUR	PRIX
Un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 194 636 du cadastre du Québec	M. Denis Joly	68 967.20 \$

Acton Vale, ce douzième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux.

Claudine Babineau, OMA
Greffière- Ville et Cour municipale
Ville d'Acton Vale